



Conseil économique et social

Distr. générale
10 juin 2003
Français
Original: anglais

Session de fond de 2003

Genève, 30 juin-25 juillet 2003

Points 13 et 14 de l'ordre du jour provisoire*

Débat général

Questions relatives à l'économie et à l'environnement

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme

Rapport de synthèse sur les travaux des commissions techniques du Conseil économique et social en 2003

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport vise à aider le Conseil économique et social à donner des orientations à ses commissions techniques et à coordonner leurs travaux. Il propose une analyse des principales questions de politique générale traitées par les commissions en 2003, et donne un aperçu des principaux thèmes couverts par toutes les commissions. À la différence des années précédentes, le présent rapport met en valeur les contributions des commissions aux différents débats de la session de fond de 2003 du Conseil. Il examine également la suite donnée par les commissions techniques aux orientations émanant du Conseil en 2002, et passe en revue certaines questions clés concernant la coordination ou les aspects de procédure des travaux des commissions en 2003. Il contient aussi un certain nombre de recommandations à l'intention du Conseil.

* E/2003/100.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	3
I. Principales questions de politique générale traitées par les commissions en 2003	2–60	3
A. Le rôle des technologies de l'information et des communications au service du développement	3–13	3
B. L'évolution démographique et ses aspects sociaux	14–23	6
C. Contribution des commissions au débat de haut niveau de 2003 du Conseil consacré au thème intitulé « Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation du développement durable »	24–30	9
D. Contribution des commissions au débat de 2003 du Conseil consacré à la coordination sur le thème : « Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies	31–45	10
1. Rôle du Conseil économique et social dans la concrétisation des travaux des commissions en directives opérationnelles	32–34	11
2. Méthode pluriannuelle de suivi des conférences	35–39	11
3. Accroissement de l'utilité des travaux des commissions techniques sur l'application des mesures et l'élaboration des politiques	40–43	12
4. Indicateurs de base relatifs aux conférences organisées par les Nations Unies	44–45	13
E. Contribution des commissions techniques au débat général du Conseil consacré aux activités opérationnelles	46–56	14
F. Contribution des commissions techniques au débat du Conseil consacré aux affaires humanitaires	57–60	17
II. Mesures prises par les commissions techniques pour mettre en oeuvre les recommandations adressées par le Conseil économique et social en 2002	61–67	18
III. Principales questions liées à la coordination et au déroulement des travaux des commissions en 2003	68–80	19
A. Méthodes de travail	68–73	19
B. Coordination entre les commissions	74–77	20
C. Coopération avec le Conseil (textes issus des réunions des bureaux)	78–80	21

Introduction

1. Le présent rapport de synthèse fait suite aux conclusions concertées 2002/1 du Conseil économique et social¹ et à des résolutions antérieures de l'Assemblée générale et du Conseil². Dans ses conclusions concertées, le Conseil avait en effet décidé que les conclusions des travaux des commissions techniques seraient examinées au cours du débat général sur la base de leurs rapports et du rapport de synthèse à ce sujet, qui devraient faire ressortir les questions intersectorielles de politique générale, les lacunes, les chevauchements et les domaines de complémentarité et de coopération, être centrés sur des problèmes de fond et mettre en évidence les questions de coordination réclamant l'attention du Conseil dans le cadre de son débat consacré aux questions de coordination.

I. Principales questions de politique générale traitées par les commissions en 2003

2. En 2003, les commissions techniques se sont une nouvelle fois penchées sur un large éventail de questions de fond. Leurs nombreuses analyses sont précieuses pour la communauté internationale dans la mesure où celle-ci peut ainsi mieux comprendre les décisions et les mesures nécessaires à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et à l'application des textes issus des conférences. Les travaux des commissions techniques ont fait ressortir deux grandes questions intersectorielles de politique générale qui pourraient retenir l'attention du Conseil. La tenue prochaine du Sommet mondial sur la société de l'information, qui sera organisé à Genève en 2003 et à Tunis en 2005, a ravivé l'intérêt porté aux technologies de l'information et des communications (TIC) au service du développement, que plusieurs commissions ont choisies comme thème de réflexion. En outre, l'examen par les commissions de diverses questions telles que la population, l'éducation et le développement, la jeunesse, le vieillissement, et les migrations internationales permet à la communauté internationale de mieux comprendre les nouvelles tendances démographiques et leurs conséquences sur le développement. À la différence des années précédentes, le présent rapport met également en valeur les contributions des commissions aux différents débats de la session de fond de 2003 du Conseil.

A. Le rôle des technologies de l'information et des communications au service du développement

3. En 2003, deux commissions – la Commission de la condition de la femme, à sa quarante-septième session, en mars 2003, et la Commission de la science et de la technique au service du développement, à sa sixième session, en mai 2003 – ont choisi comme thème principal les technologies de l'information et des communications au service du développement. D'autres commissions ont également étudié la question, qui est traitée dans certains de leurs documents finals.

4. Comme l'avait recommandé le Conseil dans sa résolution 2001/31, le thème directeur du programme de travail de la Commission de la science et de la technique au service du développement pendant la période intersessions 2001-2003 s'intitulait « Le développement des technologies et le renforcement des capacités pour une plus

grande compétitivité dans une société numérique ». Ce programme de travail a été exécuté par trois groupes. Les travaux de la Commission sur les TIC sont une contribution au processus préparatoire du Sommet mondial sur la société de l'information.

5. La Commission de la science et de la technique au service du développement a étudié les conclusions et recommandations des groupes susmentionnés à sa sixième session. Les représentants se sont dits très satisfaits des indices de développement des TIC définis par la CNUCED³, en collaboration avec la Commission, pour mesurer la connectivité, l'accès, l'utilisation et la réglementation dans quelque 200 pays et territoires. La Commission a également analysé la fracture numérique en évaluant les inégalités en termes de répartition du matériel informatique et d'accès à Internet d'un pays à un autre.

6. Il était généralement admis que les TIC offraient une vaste gamme de possibilités, mais qu'elles posaient des problèmes nouveaux pour les pays où la capacité technologique, le savoir-faire et l'infrastructure n'étaient pas suffisamment développés, et que l'amélioration de la technologie et de la compétitivité reposait sur une politique orientée vers le renforcement des capacités nationales dans le but de perfectionner la connaissance et la maîtrise de l'outil technologique. Tous les pays devaient élaborer une stratégie nationale à long terme pour développer ces technologies et en généraliser l'usage. À cette fin, il était demandé à la Commission de continuer à mettre au point ses outils d'évaluation dans ce domaine et d'étudier la possibilité de procéder à des évaluations afin de déterminer les besoins technologiques des pays intéressés, en particulier les pays les moins avancés, pour les aider à formuler ou à actualiser leurs stratégies nationales et leurs plans d'action. À bien des égards, les conclusions de la Commission reposaient sur celles tirées des travaux du Conseil sur les TIC en 2000/2001⁴. La Commission met actuellement en place des accords de collaboration avec le Groupe d'étude sur toutes ces questions.

7. Dans le projet de résolution que la Commission recommande au Conseil d'adopter, il est proposé que le thème directeur des travaux de la Commission pendant la période intersessions 2003-2004 soit « La promotion de l'utilisation de la science et de la technique pour atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire ». Toutes les entités du système des Nations Unies que ces domaines intéressent ont été invitées à collaborer et à apporter leur contribution aux travaux de la Commission sur ce thème.

8. L'un des deux principaux thèmes de réflexion examinés par la Commission de la condition de la femme s'intitulait « Participation et accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication, et leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin ». C'était la première fois que la Commission s'intéressait au rôle de ces technologies sous l'angle de l'égalité des sexes, et cet examen représente sa contribution à la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information. Dans ses conclusions concertées sur la question, la Commission a exhorté les participants à intégrer la question des femmes dans tous les volets du Sommet et à prendre en compte ses recommandations. Elle a insisté sur la nécessité d'étudier cet aspect afin de prévenir et de combattre toute répercussion négative de la révolution numérique sur l'égalité des sexes et de renforcer le rôle déterminant des TIC et des médias dans la démarginalisation des femmes et la promotion de l'égalité des sexes.

9. La Commission a adopté une vaste gamme de recommandations axées sur des mesures concrètes devant être mises en place par différents intervenants. Une attention particulière a été apportée, d'une part, à l'éducation des femmes et des filles et à leur formation dans des domaines liés aux TIC, afin de garantir leur participation pleine et entière à la société de l'information et, d'autre part, à l'incorporation des TIC dans les programmes d'enseignement, à tous les niveaux. La Commission a recommandé l'utilisation accrue des TIC qui existent déjà, telles que la radio, la télévision ou la presse écrite, afin de favoriser l'émancipation économique, sociale et politique des femmes et de promouvoir les systèmes de connaissance locaux ainsi que les médias et autres moyens de communication dont le contenu s'élabore au niveau local.

10. La Commission a également proposé des mesures pour combattre les aspects négatifs des TIC et des médias, notamment les images dépréciatives ou les stéréotypes attachés aux femmes, ainsi que l'utilisation criminelle des TIC aux fins de l'exploitation sexuelle et de la traite des femmes et des filles. Les conclusions concertées contiennent en outre des recommandations concernant des partenariats visant à donner aux femmes les moyens de jouer un rôle actif au sein de la société.

11. Dans sa résolution 46/5 intitulée « Améliorer l'échange d'informations électroniques entre États Membres et la communication avec les organisations internationales », la Commission des stupéfiants a félicité le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues d'avoir élargi le mandat et l'étendue du système national de contrôle des drogues de manière à couvrir la collecte, l'échange et le traitement de toutes les données utiles au contrôle national et international des drogues. Elle l'a également félicité de s'être efforcé d'assister les États Membres utilisant le système national de contrôle des drogues, ce qui avait facilité le traitement des données nationales et internationales sur le contrôle des drogues. Elle lui a en outre demandé de fournir aux États Membres des données par voie électronique.

12. À sa quarante et unième session, la Commission du développement social a reconnu que l'utilisation des TIC et l'accès à ces technologies étaient des préoccupations importantes pour les jeunes⁵. La Commission de statistique a, quant à elle, inclus la question des statistiques sur les TIC dans son programme de travail pour sa session de 2004, et examinera en 2005 la définition et la mesure de la « société de l'information ». Lors d'un atelier organisé dans le cadre du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale⁶, les participants examineront, entre autres questions, les mesures de répression de la criminalité informatique.

13. « Comblé le fossé numérique » sera l'un des thèmes principaux traités dans le rapport annuel de 2004 du Secrétaire général sur la suite donnée à la Déclaration du Millénaire.

Recommandations

Le Conseil souhaitera peut-être :

a) Engager les participants au Sommet mondial sur la société de l'information à intégrer la question des femmes dans tous les volets du Sommet et à prendre en compte les contributions de la Commission de la condition de la

femme et de la Commission de la science et de la technique au service du développement;

b) Demander aux commissions d'intégrer dans leurs travaux les textes issus de la première phase du Sommet qui se tiendra à Genève en décembre 2003 et de trouver des moyens de contribuer – dans leurs domaines respectifs de compétence – à sa seconde phase qui sera organisée à Tunis en 2005; et inviter le Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications à faire part des résultats de ses travaux aux commissions techniques intéressées afin d'étayer leurs délibérations;

c) Inviter les commissions, en particulier la Commission de la science et de la technique au service du développement, à resserrer leur collaboration avec le Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications et d'autres organes des Nations Unies s'occupant des TIC afin de renforcer la capacité des pays en développement de participer efficacement à l'élaboration et à l'harmonisation des politiques relatives aux TIC au niveau international⁷;

d) Se féliciter de la proposition faite par la Commission de la science et de la technique au service du développement de s'attacher à promouvoir les applications de la science et de la technique au service des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et demander aux organismes des Nations Unies concernés d'apporter leur contribution à cet égard.

B. L'évolution démographique et ses aspects sociaux

14. Les travaux des commissions se sont également beaucoup appesantis en 2003 sur l'évolution démographique actuelle, ses aspects sociaux et ses conséquences pour le développement. Dans son rapport intitulé « Renforcer l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387), le Secrétaire général s'est aussi intéressé à cette problématique et, notamment, aux divers aspects de la question des migrations et aux effets de la diminution du nombre relatif des jeunes par rapport aux personnes âgées dans la plupart des régions du monde.

15. Notant les liens déterminants entre population, éducation et développement, la Commission de la population et du développement a adopté une résolution à sa trente-sixième session dans laquelle elle a demandé à la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales de poursuivre ses recherches et au Fonds des Nations Unies pour la population de continuer à élaborer des programmes, en ce qui concerne la relation entre les facteurs démographiques et la réalisation des buts de l'Éducation pour tous, en accordant une attention particulière à la façon dont l'éducation influe sur la santé, en particulier la santé en matière de sexualité et de reproduction, notamment le VIH/sida, et à la façon dont l'éducation influe sur les taux de mortalité, de fécondité, de répartition et de mobilité et sur leurs tendances et différences, et le rôle que jouent à cet égard les politiques en matière de population et de développement, ainsi que les inégalités entre les sexes⁸.

16. La Commission a, lors de ses travaux, réaffirmé le droit à l'éducation et l'importance d'améliorer la qualité de l'enseignement dispensé, notamment aux

filles et partant leurs chances. De la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous en 1990 au Sommet du Millénaire en 2000, en passant par le Forum mondial sur l'éducation en 2000, la communauté internationale a explicitement reconnu que l'éducation, en particulier l'enseignement primaire, est indispensable au progrès social et démographique, au développement économique durable et à l'égalité des sexes. La Déclaration ministérielle du Conseil économique et social de 2002 réaffirmait l'engagement en faveur de la mobilisation de la volonté politique et des ressources nécessaires à la réalisation de l'objectif d'une éducation pour tous.

17. La Commission de la population et du développement s'est également penchée sur les liens réciproques entre l'éducation et les migrations internationales. Au cours des dernières années, on a assisté à une internationalisation rapide des systèmes éducatifs dans de nombreux pays. Le bagage éducatif des migrants internationaux est considéré comme l'un des principaux éléments de la contribution apportée au pays d'accueil et de la perte subie par le pays d'origine⁹.

18. À sa cinquante-neuvième session, qui a eu lieu en mars-avril 2003, la Commission des droits de l'homme a examiné les aspects des migrations internationales liées aux phénomènes sociaux et aux droits de l'homme. Elle a adopté la résolution 2003/46 sur les « droits de l'homme des migrants » ainsi que la résolution 2003/48 sur la « Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille » notant avec satisfaction l'entrée en vigueur de la Convention. À sa prochaine session, la Commission du développement social devrait aborder la question des migrants internationaux d'un point de vue social au titre du point de l'ordre du jour consacré aux questions nouvelles.

19. La Commission de la prévention du crime et de la justice pénale a recommandé au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution II priant instamment les États Membres de déposer leurs instruments de ratification, d'approbation ou d'adhésion à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles. Le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, et le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, sont deux des trois protocoles additionnels à la Convention. Le Centre pour la prévention internationale du crime de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, dont le siège est à Vienne, a, dans le cadre de son programme mondial contre la traite des êtres humains, constitué une base de données sur les flux de la traite qui comprend des renseignements provenant de sources multiples sur les tendances mondiales, les itinéraires transnationaux et le volume de la traite des personnes¹⁰. Le débat que la Commission sur la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, a tenu sur ce thème a permis de reconnaître que les causes fondamentales de la traite, comme le chômage, la pauvreté, les possibilités d'éducation limitées et d'autres facteurs socioéconomiques, pourraient être les mêmes que celles qui sont à l'origine du trafic des migrants.

20. L'Assemblée générale examine le thème des migrations internationales et du développement. Le rapport du Secrétaire général consacré à ce point de l'ordre du jour aborde entre autres la question de la convocation d'une conférence internationale sur les migrations et le développement. L'Assemblée générale a également adopté un certain nombre de résolutions sur les travailleuses migrantes¹¹. Les travaux des commissions techniques aident donc à alimenter le débat général

sur les divers aspects et effets des migrations internationales et leurs liens avec le développement social et les objectifs connexes arrêtés au niveau international.

21. La Commission du développement social s'est intéressée à certains des aspects économiques et sociaux des questions liées à la jeunesse et au vieillissement, notamment à leurs aspects démographiques. Elle a recommandé au Conseil économique et social d'adopter un projet de résolution¹² rappelant la responsabilité qui lui incombe d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action d'international de Madrid sur le vieillissement, 2002. La Commission a également réaffirmé qu'il importait d'intégrer dans ses travaux les différentes composantes du vieillissement de la population telles qu'elles figurent dans le Plan d'action. Dans son projet de résolution sur les « politiques et programmes mobilisant les jeunes »¹³, la Commission a souligné un certain nombre de questions qui préoccupent particulièrement les jeunes, à savoir, outre l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et l'accès à ces technologies, l'impact de la mondialisation, la propagation de l'infection par le virus d'immunodéficience humaine parmi les jeunes, la participation active des jeunes à des conflits et la nécessité accrue de faire face aux problèmes intergénérationnels dans une société vieillissante.

22. La Commission des stupéfiants a adopté la résolution 46/2 sur le renforcement des stratégies de prévention du VIH/sida dans le contexte de l'abus de drogues. Elle a invité les États Membres à prendre en compte dans leurs politiques nationales de lutte contre les stupéfiants la question de l'infection par le VIH liées à l'usage de drogues.

23. À sa trente-quatrième session, en 2003, la Commission de statistique a approuvé le programme de mesures prévues par la Division de statistique de l'ONU à l'appui de la série de recensements de la population et du logement de 2010. En 2004, la Commission examinera le point 3 de son ordre du jour intitulé « Recensements de la population et du logement ».

Recommandations

a) Le Conseil pourrait encourager ses commissions techniques à continuer de prévoir l'examen des aspects socioéconomiques et des effets de l'évolution de la population dans leurs débats. La Commission de la population et du développement pourrait notamment axer ses travaux sur ces questions lors du deuxième examen quinquennal des résultats de la Conférence internationale sur la population et le développement l'année prochaine. La Commission du développement social devrait également accorder une attention toute particulière à ces questions lors de son examen de l'application des textes issus du Sommet social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2005;

b) Les commissions pourraient être instamment priées de s'intéresser de plus près à la question des migrations internationales et du développement. La Commission de la population et du développement, la Commission des droits de l'homme, la Commission de la condition de la femme, la Commission du développement social et la Commission de la prévention du crime et de la justice pénale en particulier devraient continuer à s'attaquer aux problèmes que posent les migrations internationales et à coordonner leurs activités dans ce domaine;

C. Contribution des commissions au débat de haut niveau de 2003 du Conseil consacré au thème intitulé « Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation du développement durable »

24. Au paragraphe 13 de ses conclusions concertées 2002/1, le Conseil a invité ses commissions techniques à contribuer aux travaux sur les thèmes généraux du débat consacré aux questions de coordination et du débat de haut niveau, dans la mesure où ils portent sur leur domaine d'activité. Dans des résolutions antérieures, par exemple au paragraphe 3 de sa résolution 2001/27, il a souligné que ces contributions devraient revêtir une forme concise et pragmatique et que les commissions techniques pourraient mettre par exemple à profit le point de leur ordre du jour relatif aux tendances et aux questions nouvelles ayant des incidences sur les objectifs généraux relevant de leur mandat.

25. À cet égard, il a été indiqué que lors des réunions communes des bureaux du Conseil économique et social et des commissions techniques, certaines commissions avaient du mal à apporter des contributions spécifiques en raison du moment choisi par le Conseil économique et social pour décider des thèmes de ses débats de haut niveau. On a en outre constaté que ces thèmes étaient souvent choisis sans trop tenir compte des programmes de travail pluriannuels des commissions techniques, d'où les difficultés plus grandes que les commissions éprouvaient à apporter des contributions de fond. Le Conseil pourrait avoir à se pencher sur ces questions. Toujours est-il que certaines commissions ont fourni des contributions précises.

26. À sa cinquième session en 2001, la Commission de la science et de la technique au service du développement a examiné, au titre du thème principal intitulé « Renforcement des capacités nationales dans le domaine des biotechnologies », les possibilités qu'offraient les biotechnologies nouvelles et naissantes et les défis qu'elles présentaient et formulé une stratégie visant à renforcer les capacités nationales dans le domaine des biotechnologies pour promouvoir le développement rural, notamment en améliorant la sécurité alimentaire, la productivité agricole, la santé et la viabilité écologique. À sa sixième session en 2003, la Commission a soumis un projet de décision sur sa contribution à cette question au débat de haut niveau du Conseil de 2003, pour que le Conseil l'adopte.

27. La Présidente de la Commission de la condition de la femme a présenté un document de séance¹⁴ sur la promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation du développement durable au Président du Conseil pour que le Conseil l'utilise pour préparer son débat de haut niveau et l'examine à cette occasion. La note donnait un aperçu des dispositions contenues dans le Programme d'action de Beijing, des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale ainsi que des conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur la situation des femmes en milieu rural.

28. La Commission de statistique a noté avec satisfaction les progrès des statistiques agricoles, en particulier la modernisation de la Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation (FAOSTAT), la promotion du

programme décennal de Recensement mondial de l'agriculture, et le nouveau départ des activités consacrées aux statistiques des prix agricoles et approuvé la proposition visant la création d'un groupe consultatif international sur les statistiques agricoles.

29. La Commission des stupéfiants a une vaste expérience dans le domaine de l'évaluation des progrès réalisés par les gouvernements pour éliminer les cultures illicites en mettant en place des activités de substitution. À sa quarante-sixième session, la Commission a adopté une résolution sur le renforcement des activités de substitution grâce au commerce et à la préservation de l'environnement social. La Déclaration ministérielle commune adoptée lors du débat ministériel de cette session a également porté sur la coopération internationale en vue de l'éradication des cultures illicites et de la mise en place d'activités de substitution. Certes d'importants progrès avaient été réalisés dans ce domaine, mais ces efforts devraient être renforcés pour éviter que la culture illicite de plantes dont on extrait des stupéfiants ne refasse son apparition ou ne soit produite ailleurs.

30. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a examiné plusieurs questions qui influent directement sur la promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation du développement durable, comme par exemple les aspects économiques des forêts, leur santé et leur productivité et l'entretien du couvert forestier pour répondre aux besoins présents et futurs de même que le régime d'occupation des terres, en particulier pour le bien-être des populations autochtones et des collectivités locales vivant à proximité des forêts, et les partenariats à établir à cet égard. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a encouragé les pays à intégrer leurs politiques de gestion durable des forêts à leurs stratégies nationales de réduction de la pauvreté et à leurs programmes nationaux de développement afin d'améliorer la coordination intersectorielle nationale; et encouragé aussi le boisement et le reboisement des terres agricoles de faible rendement, les terres en friches et des sols dégradés.

Recommandation

Le Conseil pourrait inviter les commission à continuer de contribuer de façon concise et pragmatique à son débat annuel de haut niveau. Les contributions pourraient se présenter notamment sous la forme de documents de séance comme dans le cas de la Commission de la condition de la femme. Le Conseil pourrait également envisager d'inviter les présidents ou les membres des bureaux des commissions techniques à des exposés ou tables rondes pour qu'ils puissent contribuer au débat de haut niveau.

D. Contribution des commissions au débat de 2003 du Conseil consacré à la coordination, sur le thème : « Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies »

31. Le débat de 2003 du Conseil consacré à la coordination portera sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. S'il est vrai

que les commissions techniques n'ont pas apporté de contributions spéciales à ce débat, leurs travaux sont en grande partie consacrés au suivi et à l'application des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies.

1. Rôle du Conseil économique et social dans la concrétisation des travaux des commissions en directives opérationnelles

32. Les commissions techniques ont énoncé des directives sur plusieurs thèmes communs aux conférences de 2003 dont certains aspects devraient recevoir l'attention des fonds, programmes et autres organismes des Nations Unies.

33. Notamment, dans les conclusions concertées concernant la coopération nationale et internationale pour le développement social, la Commission du développement social a invité les institutions financières internationales à redoubler d'efforts pour que les décisions prises sur le plan social soient incluses dans leur programme d'aide, compte tenu du fait que les stratégies de réduction de la pauvreté devraient relever des parties prenantes. La Commission a également noté que lorsque des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ont été établis, il faut les replacer dans un plus large contexte de manière à tenir dûment compte de tous les objectifs sociaux.

34. Dans le cadre des efforts visant à promouvoir une application et un suivi cohérents des conférences organisées dans tout le système des Nations Unies, le Conseil pourrait contribuer davantage à faire en sorte que les directives des commissions techniques soient adoptées dans les activités opérationnelles des fonds, des programmes et des organismes intéressés du système des Nations Unies.

2. Méthode pluriannuelle de suivi des conférences

35. Dans le cadre des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur l'application et le suivi intégrés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social, l'idée selon laquelle le Conseil économique et social devrait mettre au point un programme de travail pluriannuel pour aborder les thèmes communs aux conférences suscite un intérêt croissant. Les commissions techniques pourraient ainsi contribuer aux travaux du Conseil, dans l'optique qui leur est propre, et aussi s'en inspirer en ce qui concerne les thèmes communs dans leurs propres débats.

36. En élaborant son programme de travail, le Conseil voudra peut-être tenir compte du programme de travail pluriannuel de ses commissions. Celles-ci ont également recommandé au Conseil de se pencher sur des thèmes spécifiques : ainsi, la Commission du développement durable a proposé qu'il organise un examen périodique des thèmes du développement durable dans le contexte de la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21, du Plan d'application de Johannesburg et des décisions prises lors des sessions de la Commission, et la Commission du développement social l'a invité à continuer de faire du thème de l'intégration économique et des politiques sociales l'un des domaines thématiques traités lors de futurs débats.

37. Un aspect important de la contribution du Conseil aux efforts visant à promouvoir un suivi intégré des conférences est de faire en sorte que les programmes de travail de ses commissions techniques soient bien coordonnés et de

permettre à l'ONU d'examiner les principaux thèmes communs émanant des conférences.

38. Conformément à son ordre du jour provisoire, la Commission de la population et du développement consacrera sa session de 2004 au deuxième processus quinquennal d'examen et d'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Cet examen et cette évaluation se feront selon une approche thématique, l'accent étant mis sur des thèmes intersectoriels¹⁵. La Commission du développement social va par ailleurs examiner de manière approfondie les mesures d'application du Sommet mondial pour le développement social et le document final de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en 2005. La Commission de la condition de la femme étudiera, en 2005 également, les mesures d'exécution du Programme d'action de Beijing et le document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il faudrait veiller à ce que les travaux de ces commissions en 2004 et 2005 n'aboutissent pas à des négociations redondantes sur des thèmes communs.

39. Parallèlement, la Commission de la population et du développement se penchera en 2005 sur le thème « Population, développement et VIH/sida », et les travaux de la Commission du développement durable porteront sur l'eau, l'assainissement et les établissements humains. En s'acquittant de leur tâche, ces deux commissions devraient coopérer et tirer parti des travaux de la Commission du développement social et de la Commission de la condition de la femme, respectivement.

3. Accroissement de l'utilité des travaux des commissions techniques sur l'application des mesures et l'élaboration des politiques

40. Il est ressorti de la session de 2003 et des travaux de la Commission du développement durable des enseignements importants sur la manière dont les commissions techniques pourraient centrer leurs activités pour assurer le meilleur appui à la mise en oeuvre des objectifs fixés et des engagements pris par les conférences (voir ci-après, sect. III). Dans un projet de résolution recommandé par la Commission pour adoption par le Conseil, le Secrétaire général est prié d'inclure dans son rapport sur le Sommet mondial pour le développement durable des propositions de mesures intégrées et exhaustives prises à l'échelle du système des Nations Unies, susceptibles de favoriser le développement durable compte tenu des travaux du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale (sur la mise en oeuvre intégrée et coordonnée et sur le suivi des conclusions et recommandations des principales conférences et sommets des Nations Unies dans les domaines économique et social). Il est en outre recommandé que la Commission tienne compte des documents issus des travaux de ce groupe.

41. Les travaux de plusieurs autres commissions, notamment de la Commission du développement social et de la Commission de la condition de la femme, sont préparés lors de réunions de groupes d'experts ou de réunions régionales, pour permettre à ces commissions de s'inspirer de l'expérience et des connaissances de divers pays. Les commissions participent également de plus en plus aux débats politiques de haut niveau (voir sect. III).

42. On pourrait noter par ailleurs que la Commission du développement social a décidé d'adopter une méthode d'examen et d'évaluation du Plan d'action

international de Madrid sur le vieillissement qui parte de la base. Elle a invité les gouvernements, le système des Nations Unies et la société civile à participer à cette approche, qui repose notamment sur l'échange d'idées, la collecte des données et la définition des meilleures pratiques.

43. Le Conseil et l'Assemblée générale pourraient tirer parti des diverses méthodes lors des débats portant sur les processus d'examen et d'évaluation des conférences. Le débat du Conseil économique et social consacré à la coordination pourrait être l'occasion de faire le bilan de cette évolution positive dans les méthodes de travail des commissions techniques et de chercher à réaliser de nouveaux progrès de manière à optimiser l'impact de ces méthodes sur la mise en oeuvre des textes issus des conférences en s'inspirant des travaux du Groupe de travail.

4. Indicateurs de base relatifs aux conférences organisées par les Nations Unies

44. Depuis 1998, le Conseil économique et social et la Commission de statistique s'intéressent aux indicateurs de base relatifs aux conférences et aux réunions au sommet organisées par les Nations Unies. Cette année, la Commission de statistique a autorisé son président à mettre la dernière main au rapport sur les indicateurs demandé par le Conseil économique et social et demandé d'y mettre en valeur la nécessité d'un soutien international au renforcement des moyens statistiques dont disposent les pays en développement, afin que les besoins en indicateurs de développement puissent être satisfaits de manière viable. Elle a en outre souligné la nécessité de prêter particulièrement attention aux indicateurs permettant de suivre la réalisation de l'objectif 8 (objectifs de développement figurant dans la Déclaration du Millénaire) – Mettre en place un partenariat mondial pour le développement. Ce rapport sera soumis au Conseil lors du débat consacré à la coordination ainsi que dans le cadre du débat général.

45. Outre la Commission de statistique, d'autres commissions sont en train d'examiner les indicateurs qui les intéressent. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a souligné l'intérêt que présentent les critères et indicateurs de gestion durable des forêts pour l'élaboration des politiques et des stratégies nationales de développement et envisage d'inscrire le point : « Critères et indicateurs de la gestion durable des forêts » à son ordre du jour de 2004. Comme indiqué antérieurement, la CNUCED, en collaboration avec la Commission de la science et de la technique au service du développement, a mis au point des indices de développement des TIC (technologies de l'information et de la communication)³. Dans le contexte du suivi du Sommet mondial pour le développement durable, le Comité consultatif créé par la Commission de statistique entamera un dialogue avec les parties prenantes pour examiner les indicateurs requis et proposés. Dans le document émanant de la Commission du développement durable, il a été recommandé aux pays de travailler davantage sur les indicateurs de développement durable sur le plan national, notamment sur l'intégration d'aspects se rapportant à l'égalité entre les sexes, compte tenu de la situation et des priorités de chaque pays.

Recommandations

a) Dans les années à venir, le rapport de synthèse pourrait identifier les conséquences opérationnelles des travaux des commissions techniques sur les

thèmes communs aux conférences examinés dans le cadre du débat du Conseil économique et social consacré à la coordination;

b) Le Conseil pourrait demander à ses commissions techniques, lors de l'examen de la mise en oeuvre des conférences en 2004 et 2005, d'éviter les négociations redondantes sur les thèmes communs et de tirer parti des travaux du Conseil et de l'Assemblée générale dédiés à ces thèmes;

c) On pourrait demander instamment à la Commission du développement social, à la Commission de la population et du développement et à la Commission de la condition de la femme de collaborer étroitement à l'examen des thèmes de leur session de 2005, par l'intermédiaire notamment de réunions de bureaux communes;

d) La Commission de statistique devrait intensifier sa collaboration avec les parties prenantes, telles que les organismes des Nations Unies – et d'autres commissions techniques – et avec les experts techniques afin de mieux harmoniser les indicateurs des conférences.

E. Contribution des commissions techniques au débat général du Conseil consacré aux activités opérationnelles

46. Lors de son débat général consacré aux activités opérationnelles, le Conseil abordera, entre autres, les thèmes suivants : « Financement des activités de coopération pour le développement du système des Nations Unies » et « Bilan des enseignements tirés à l'échelle nationale des évaluations des organismes du système des Nations Unies ».

47. Dans un contexte général où la priorité est donnée à la mise en oeuvre des textes issus des conférences, les commissions accordent une attention croissante aux activités opérationnelles et à la coopération technique. La Commission du développement social, par exemple, a entendu des experts qui travaillent dans les pays en développement sur la mise en oeuvre du volet développement social des décisions prises lors des conférences.

48. La Commission de la science et de la technique au service du développement a souvent souligné qu'il fallait garantir des lignes d'action cohérentes et une meilleure coordination dans le domaine de la science et de la technique. Cette année, elle a décidé de jouer un rôle actif à l'intérieur du système des Nations Unies dans l'analyse, la promotion et la recommandation d'applications de la science et de la technique mises au service de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans cette optique, elle veillera à ce que le Réseau électronique sur la science et la technique au service du développement (STDev) élargisse ses activités et devienne un portail pour la diffusion de l'information relative aux activités liées à la science et la technique.

49. Dans sa documentation et dans sa résolution sur la population, l'éducation et le développement¹⁶, la Commission de la population et du développement a souligné l'importance de la coopération entre fonds, programmes et agences spécialisées. Elle a confirmé que l'aide multilatérale fournie par les organisations et organismes des Nations Unies pour les activités de population – qui provient pour une grande part du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de l'Organisation mondiale de la santé

(OMS) – en vue de concourir à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), a augmenté sensiblement depuis l'an 2000¹⁷.

50. La Commission de la condition de la femme a adopté cette année encore une résolution sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans tous les programmes et politiques des organismes des Nations Unies¹⁸. Elle a invité tous les organismes du système des Nations Unies à recenser les lacunes qui demeurent dans les plans directeurs et les stratégies et à évaluer les effets de ceux-ci pour qu'à l'avenir les activités de renforcement des capacités, mesures institutionnelles et programmes puissent être mieux conçus et mieux ciblés. Dans sa résolution sur la situation des femmes et des filles en Afghanistan, la Commission donne des indications précises concernant les programmes mis en oeuvre dans le pays.

51. Dans une résolution sur le sujet, la Commission du développement social a salué le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Elle a encouragé le système des Nations Unies à appuyer cette initiative d'une manière coordonnée et à y apporter une réponse cohérente. Elle a demandé au Secrétaire général d'harmoniser les initiatives actuelles concernant l'Afrique, de veiller à ce que l'Organisation des Nations Unies et ses programmes et fonds agissent d'une manière mieux coordonnée¹⁹.

52. Les services consultatifs et la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme sont habituellement inscrits dans l'ordre du jour de la Commission des droits de l'homme. La coopération technique des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme remonte à 1955, quand l'Organisation a commencé à aider les États, à leur demande, à mettre en place et à renforcer les structures nationales directement liées au respect général des droits de l'homme et au maintien de l'état de droit.

53. Le fait que la Commission du développement durable mette davantage l'accent sur la mise en oeuvre devrait contribuer à élargir la portée et l'impact des activités opérationnelles du système des Nations Unies de trois manières différentes. Premièrement, grâce à des liens plus étroits entre les travaux normatifs aux niveaux mondial et national et les mesures de mise en oeuvre. Dans ce but, la Commission invite les organismes, fonds et programmes des Nations Unies à participer activement à ses travaux et à fournir des éléments d'information sur les actions en cours dans ce domaine. Deuxièmement, le secrétariat de la Commission, qui travaille en étroite collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies, apportera une assistance technique aux pays pour l'établissement des rapports nationaux. Troisièmement, la Commission oeuvre en faveur des partenariats au niveau opérationnel qui comprennent les États Membres, les organismes du système des Nations Unies et d'autres acteurs compétents.

54. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a noté que les activités du Centre pour la prévention internationale du crime en matière de coopération technique et d'assistance ont une portée croissante, et a appelé tous les pays à verser des contributions volontaires au Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Elle a invité l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à étudier de nouveaux mécanismes de financement créatifs, tels que des contributions du secteur privé et d'autres possibilités de partenariat. Elle a préconisé l'assistance technique dans des domaines comme la

prévention et la répression du trafic d'êtres humains et du terrorisme, ainsi que la mise en oeuvre des conventions et le renforcement des capacités au niveau national.

55. La Commission des stupéfiants s'est attaquée au problème mondial de la drogue, qui constitue une menace majeure pour la santé et le bien-être publics et compromet la stabilité socioéconomique et politique et le développement durable. Les liens qui existent entre le trafic de drogues, le terrorisme et d'autres activités criminelles nationales et transnationales menacent gravement le monde entier. Un des principaux défis reste l'avancement de la mise en oeuvre par les États de la stratégie complète adoptée par l'Assemblée générale, à sa vingtième session extraordinaire, qui conjugue les activités de substitution, le maintien de l'ordre, la prévention, le traitement, la réinsertion et l'éducation, ainsi que la prévention de la transmission du VIH/sida et d'autres maladies infectieuses liées à la toxicomanie. Les organismes des Nations Unies concernés et les institutions financières internationales devraient intégrer les questions de contrôle des drogues dans leurs programmes, la Commission des stupéfiants jouant un rôle de coordonnateur.

56. Le Partenariat sur les forêts – mécanisme informel ayant pour objectif de favoriser une coopération accrue sur les questions liées à la forêt, qui comprend 14 organisations membres – a été créé en 2001 en vue d'appuyer le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et ses pays membres. Le FNUF invite le Partenariat sur les forêts à débattre de quasiment tous les points de son ordre du jour, et plus précisément du renforcement des capacités des pays à des fins de mise en oeuvre. À sa troisième session, le FNUF a salué l'action menée par les membres du Partenariat, à titre individuel ou collectif, pour favoriser l'application concrète des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts, notamment grâce aux programmes nationaux sur les forêts.

Recommandations

a) **Le Conseil souhaitera peut-être examiner les moyens d'encourager des interactions plus étroites et plus efficaces entre les commissions techniques et les organes directeurs des fonds et programmes des Nations Unies, et de garantir que les fonds et programmes des Nations Unies s'inspirent, selon qu'il convient, des lignes d'action définies par les commissions;**

b) **Le Conseil pourrait inviter ses commissions et leurs secrétariats respectifs à définir plus explicitement les incidences opérationnelles de leurs travaux, en vue d'optimiser les effets que ceux-ci peuvent avoir sur l'activité du système;**

c) **Le Conseil pourrait également inviter la Commission de la condition de la femme à travailler en étroite collaboration avec les fonds et programmes ayant trait à l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes en vue de l'examen et de l'évaluation prochains de l'application à l'échelle du système de ses conclusions concertées 1997/2, que le Conseil a décidé d'entreprendre avant 2005.**

F. Contribution des commissions techniques au débat du Conseil consacré aux affaires humanitaires

57. Cette année, le débat consacré aux affaires humanitaires porte sur le thème suivant : « Renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire fournie par l'Organisation des Nations Unies, une attention particulière étant accordée au financement et à l'efficacité de l'assistance humanitaire et au passage de la phase des secours à celle de l'aide au développement ».

58. Dans sa résolution sur la situation des femmes et des filles en Afghanistan, la Commission de la condition de la femme a appelé au renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire fournie par l'Organisation des Nations Unies²⁰. Elle a invité les organismes des Nations Unies à assurer la participation pleine et entière des Afghanes à tous les stades de l'assistance humanitaire, du relèvement, de la reconstruction et du développement. Dans la même résolution, elle a également encouragé les organisations internationales et les donateurs à appuyer les mesures en faveur de l'emploi des femmes et de l'intégration d'une optique non sexiste dans tous les programmes sociaux, de développement et de reconstruction, compte tenu des besoins particuliers des veuves et des femmes et filles réfugiées et déplacées revenant dans leurs foyers ainsi que des habitantes des zones rurales. Dans sa résolution sur la situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter²¹, la Commission a demandé à la communauté internationale de fournir d'urgence l'assistance et les services nécessaires pour soulager la crise humanitaire aiguë subie par les Palestiniennes et leur famille et aider à la reconstruction des institutions palestiniennes pertinentes.

59. La Commission de la condition de la femme a discuté de la question de la propagation du VIH/sida dans les situations d'urgence et a encouragé le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, les autres organismes et programmes des Nations Unies et d'autres organisations internationales à poursuivre leur collaboration en vue de lutter contre la propagation de l'épidémie. Elle a examiné le lien croissant entre le programme de lutte contre le VIH/sida et les autres programmes, notamment humanitaires.

60. La Commission des droits de l'homme s'est penchée sur la dimension humanitaire du problème du déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. Elle a noté l'attention accrue accordée, dans les procédures d'appel global interinstitutions, aux personnes déplacées dans leur propre pays et a préconisé un redoublement des efforts poursuivis pour améliorer l'intégration de leurs besoins de protection et d'assistance dans les procédures d'appel global. En outre, la Commission a chargé un rapporteur spécial de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme d'étudier la question de la restitution des logements et des biens dans le cadre du retour des réfugiés et autres personnes déplacées²². La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale considère que, compte tenu de l'interaction entre le crime et le développement, les changements de structures économiques et sociales devraient s'accompagner de réformes adaptées en matière de justice pénale, de manière à doter le système pénal des moyens de tenir compte des valeurs fondamentales et des objectifs de développement du pays.

Recommandation

Lors de son débat consacré aux affaires humanitaires, le Conseil pourrait tenir compte des contributions de ses commissions techniques sur les questions humanitaires.

II. Mesures prises par les commissions techniques pour mettre en oeuvre les recommandations adressées par le Conseil économique et social en 2002

61. Les commissions techniques ont été informées des conclusions de la session de juillet 2002 du Conseil par une lettre datée du 31 octobre 2002 adressée aux présidents des commissions par le Président du Conseil²³.

62. Le Président a notamment appelé l'attention des présidents sur les conclusions concertées 2002/1¹ concernant la manière de renforcer davantage le Conseil économique et social, en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire. Au paragraphe 13 de ces conclusions, le Conseil a appelé les commissions techniques à s'affirmer davantage en tant que principales instances techniques de suivi et d'examen des conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et les a invitées à contribuer aux travaux sur les thèmes généraux du débat consacré aux questions de coordination et du débat de haut niveau du Conseil, dans la mesure où ils portaient sur leur domaine d'activité.

63. En outre, le Président a fait référence à la résolution 2002/23 dans laquelle le Conseil a demandé à ses organes subsidiaires de redoubler d'efforts en vue d'intégrer les perspectives sexospécifiques à leurs travaux et de ne pas relâcher ceux qu'ils avaient engagés en vue d'articuler les perspectives sexospécifiques sur les questions thématiques inscrites à leurs programmes de travail pluriannuels ou sur leurs thèmes annuels.

64. En 2002, le Conseil n'a pas adopté de résolution s'appuyant sur le rapport de synthèse relatif aux travaux des commissions techniques. Il n'a donc fait aucune recommandation précise sur les autres questions concernant la coordination et le contenu de leurs travaux.

65. Les travaux de plusieurs commissions en 2003 ont fait ressortir leur rôle de principales instances techniques de suivi et d'examen des conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. La Commission du développement social a rappelé sa responsabilité de suivi et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. La Commission de la population et du développement a établi l'ordre du jour provisoire de sa session de 2004 qui sera marquée par les deuxièmes examen et évaluation quinquennaux de l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

66. La Commission de la condition de la femme a examiné un rapport du Secrétaire général consacré au suivi des résolutions et décisions du Conseil économique et social²⁴ qui, conformément à la résolution 2002/23, portait plus précisément sur les recommandations concernant l'intégration d'une perspective sexospécifique et sur le paragraphe de ladite résolution invitant la Commission à continuer de s'efforcer de mettre en relief les perspectives sexospécifiques dans les

travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires. Dans plusieurs textes issus de leurs sessions, la Commission du développement social, la Commission de statistique, la Commission de la population et du développement, la Commission des droits de l'homme, la Commission des stupéfiants et la Commission de la science et de la technique au service du développement ont abordé les perspectives sexospécifiques dans le contexte de leurs domaines d'activité.

67. La Commission de statistique a pris connaissance d'une note du Secrétaire général consacrée aux décisions d'orientation générale du Conseil économique et social qui se rapportent aux travaux de la commission²⁵. En outre, elle a examiné des rapports sur les incidences statistiques des travaux de la Commission du développement social²⁶ et du Sommet mondial pour le développement durable²⁷.

III. Principales questions liées à la coordination et au déroulement des travaux des commissions en 2003

A. Méthodes de travail

68. La plupart des commissions techniques ont examiné de près leurs méthodes de travail, soit entre deux sessions, soit au cours de leur session de 2003 et plusieurs d'entre elles ont pris des mesures novatrices à cet égard.

69. La Commission du développement durable a complètement changé de cap lors de l'élaboration de son futur programme de travail en décidant, afin de s'acquitter de son mandat au cours des années à venir, de réorganiser son futur cycle de travail en une série de « cycles d'application » pratiques de deux ans, dont la première année serait consacrée à une « session d'examen » et la deuxième à une « session d'orientation générale ». Cette évolution transparaît dans le programme de travail pluriannuel qui a maintenant été adopté et qui consiste en une série de cycles de deux ans devant commencer en 2004 et se terminer en 2017. En outre, compte tenu de ce nouveau format, la Commission a aussi décidé de demander au Conseil économique et social d'envisager, pour les sessions à venir, de prolonger de deux ans le mandat du bureau de la Commission du développement durable de façon à le faire coïncider avec le nouveau cycle de travail de deux ans.

70. Plusieurs commissions ont tenu des débats de haut niveau, ce qui a renforcé leur rôle dans les débats d'orientation. La Commission de la condition de la femme a consacré sa première table ronde de haut niveau, qui s'est tenue le 4 mars 2003, aux expériences nationales en matière de renforcement des capacités institutionnelles et, en particulier, à deux thèmes examinés de sa session : les médias et les technologies de l'information et des communications d'une part, et les droits fondamentaux des femmes et la violence contre les femmes, d'autre part. Des ministres et autres hauts responsables des institutions nationales de promotion de la femme ont participé à un débat libre et interactif qui a permis de mettre en commun les expériences pratiques, les enseignements et les obstacles relatifs au renforcement des capacités institutionnelles. Les participants se sont réjouis de cette nouvelle initiative et ont incité à la poursuivre et à la préciser. La Commission du développement durable a décidé de poursuivre ses débats de haut niveau dans les années à venir. Le taux de participation au débat de cette année a été satisfaisant.

71. Les sessions de la Commission des stupéfiants comportent un débat thématique, à l'exception de celle de 2003, qui comprenait un débat ministériel de deux jours consacré à l'évaluation des progrès réalisés et des difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs fixés à la session extraordinaire de l'Assemblée générale. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a adopté un projet de résolution relatif à son fonctionnement, qui sera soumis à l'approbation du Conseil et dans lequel celui-ci déciderait qu'à compter de 2004, la Commission devrait, à la fin de chaque session, élire son bureau pour la session suivante et l'inviter à jouer un rôle actif pendant la période intersessions.

72. La Commission de la population et du développement a présenté pour la première fois une mesure novatrice visant à dynamiser l'examen de son thème spécial intitulé « Population, éducation et développement »; il s'agissait d'entendre deux déclarations liminaires faites par d'éminents orateurs qui ont réussi à stimuler le débat sur ces questions et ont été accueilli très favorablement. Ces déclarations liminaires ont remplacé pour la première fois la traditionnelle réunion-débat consacrée au thème spécial.

73. Pour la première fois aussi, conformément à la résolution 2002/37 du Conseil économique et social, les sessions ordinaires de la Commission de la science et de la technique au service du développement se tiendront annuellement au lieu d'une fois tous les deux ans. Cette pratique a déjà commencé à la sixième session où la Commission a examiné les moyens d'utiliser au mieux ses travaux et d'améliorer sa productivité compte tenu de ce fait nouveau. Il convient également de noter qu'en application de la résolution 2002/37 du Conseil, la Commission de la science et de la technique au service du développement a créé un groupe de travail à composition non limitée qui examinera la façon dont la Commission pourrait renforcer son rôle et sa participation dans les processus de recommandation et d'élaboration des politiques des organismes des Nations Unies dans les domaines scientifique et technique. Dans la résolution qu'elle a adoptée à ce sujet, la Commission de la science et de la technique au service du développement prend note du rapport du Groupe de travail. Elle continuera d'informer le Conseil de ses travaux dans ce domaine étant donné que la science et la technique intéressent les travaux de plusieurs commissions.

B. Coordination entre les commissions

74. Le moyen le plus communément employé par les commissions techniques pour améliorer la coordination sur les questions d'intérêt commun demeure l'échange de rapports et autres documents. Comme les secrétariats fonctionnels de six des commissions techniques²⁸ font partie du Département des affaires économiques et sociales, ils débattent régulièrement de leurs programmes de travail et de leurs domaines d'intérêt commun ainsi que des manières de rendre les travaux des commissions techniques plus cohérents et plus harmonieux.

75. La Commission de la condition de la femme poursuit son étroite collaboration avec la Commission des droits de l'homme. À la session de cette année, pour la première fois, la Présidente de la Commission des droits de l'homme s'est adressée à la Commission de la condition de la femme pendant le débat général. Comme les années précédentes, la Présidente de la Commission de la condition de la femme a assisté à la Commission des droits de l'homme et s'est adressée à celle-ci au titre du

point de l'ordre du jour intitulé « Intégration des droits fondamentaux des femmes et de l'approche sexospécifique ». Cette forme de collaboration continue de favoriser une fructueuse synergie entre ces deux commissions techniques.

76. Dans sa résolution sur les droits de l'homme des personnes handicapées, la Commission des droits de l'homme a invité le Rapporteur spécial de la Commission du développement social chargé d'étudier la situation des handicapés à s'adresser à la Commission des droits de l'homme à sa soixantième session.

77. La Commission de la science et de la technique au service du développement a fait part des travaux réalisés dans le domaine des biotechnologies à l'appui du programme de travail de la Commission du développement durable. La Commission de statistique continue d'informer les secrétariats des autres commissions techniques en leur communiquant les extraits pertinents de ses rapports. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale continue à collaborer étroitement avec la Commission des stupéfiants et tire parti de l'accroissement des synergies entre leurs deux secrétariats, qui offrent actuellement un appui fonctionnel commun aux deux commissions.

C. Coopération avec le Conseil (textes issus des réunions des bureaux)

78. Conformément aux résolutions 1998/46 et 2001/27 du Conseil économique et social, des réunions annuelles entre les membres du bureau du Conseil et les représentants des bureaux des commissions techniques se sont à nouveau tenues en 2003. Pour la première fois, le secrétariat de chaque commission technique a élaboré un document de « discussion » afin de faire une plus large place dans la discussion aux questions d'intérêt commun au bureau du Conseil et aux commissions techniques, et aux questions que chaque commission souhaitait porter à l'attention du bureau du Conseil. La discussion s'est principalement articulée autour des travaux des commissions en 2003 et de leur éventuelle contribution aux activités du Conseil et autour des mesures permettant d'accroître la collaboration entre les commissions techniques.

79. On s'accorde généralement à reconnaître l'utilité de telles réunions, qui contribuent à la cohérence des politiques suivies par le Conseil et ses commissions techniques. Cette interaction permet à chacun d'être informé des travaux de l'autre.

80. En outre, la convocation d'une réunion des présidents des commissions techniques pendant le débat général du Conseil en 2002 a été jugée très fructueuse et il est, de ce fait, prévu d'organiser une réunion semblable pendant le débat général du Conseil en 2003.

Recommandations

a) Le Conseil pourrait examiner les textes issus des réunions entre ses bureaux et ceux des commissions techniques. Il pourrait envisager d'inviter son bureau à faire porter ses consultations auprès des bureaux des commissions sur leurs contributions à des thèmes communs tels que celui du débat consacré aux questions de coordination du Conseil économique et social;

b) Le Conseil souhaitera peut-être donner des orientations quant à la présentation du rapport de synthèse pour 2004 et quant à l'adoption, à cet égard, et comme ce fut le cas cette année, d'une approche thématique.

Notes

- ¹ A/57/3 (Part II), chap. V (à paraître dans *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 3 (A/57/3/Rev.1)*).
- ² Résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale; résolutions 1998/46, 1998/47, 1998/49, 1999/1, 1999/51 et 2001/27 du Conseil économique et social.
- ³ UNCTAD/ITE/IPC/2003/1, CNUCED, *Information and Communication Technology Development Indices* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.03.II.D.14).
- ⁴ Le rapport du Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications est paru sous la cote E/2003/56 et Corr.1.
- ⁵ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément No 6, (E/2003/26)*, chap. I, sect. B, projet de résolution I.
- ⁶ Ibid., 2002, *Supplément No 10 (E/2002/30 et Corr.1)*, chap. I, sect. A, projet de résolution IV sur les « Préparatifs du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale » (recommandé par le Conseil pour adoption par l'Assemblée générale).
- ⁷ Voir E/CN.16/2003/2.
- ⁸ E/CN.9/2003/L.5.
- ⁹ Voir E/CN.9/2003/2, par. 92.
- ¹⁰ Rapport du Directeur exécutif sur les travaux du Centre pour la prévention internationale du crime (E/CN.15/2003/2).
- ¹¹ Résolutions 56/131, 54/138 et 52/97 de l'Assemblée générale.
- ¹² E/2003/26, chap. I, sect. B, projet de résolution IV.
- ¹³ Ibid., projet de résolution I.
- ¹⁴ E/CN.6/2003/CRP.4.
- ¹⁵ Voir E/CN.9/2003/L.2/Rev.1.
- ¹⁶ Voir E/CN.9/2003/3.
- ¹⁷ E/CN.9/2003/4.
- ¹⁸ E/CN.6/2003/L.3/Rev.1.
- ¹⁹ Projet de résolution III.
- ²⁰ E/CN.6/2003/L.4/Rev.1.
- ²¹ E/CN.6/2003/L.1.
- ²² Décision 2003/109.
- ²³ E/CN.6/2003/9.
- ²⁴ E/CN.6/2003/10.
- ²⁵ E/CN.3/2003/28.
- ²⁶ E/CN.3/2003/32.
- ²⁷ E/CN.3/2003/33.
- ²⁸ La Commission du développement social, la Commission de la population et du développement, la Commission de statistique, la Commission de la condition de la femme, la Commission du développement durable et le Forum des Nations Unies sur les forêts.